

Les vacances !

L'aide aux temps libres 2012 : les bons vacances

Les bons vacances 2012 sont valables du 3 janvier 2012 au 6 janvier 2013. Chaque enfant dispose au maximum de 21 jours utilisables sur cette période.

A noter : les bons vacances sont adressés, par courrier, automatiquement aux familles bénéficiaires.



• Les familles bénéficiaires remplissent les conditions suivantes :

- avoir perçu des prestations familiales en octobre 2011, - **avoir un quotient familial en octobre 2011 qui n'excède pas 700 €**, - avoir un ou des enfants à charge né(s) avant le 1er octobre 2011 et âgé(s) de moins de 20 ans à cette date. • **Les bons vacances peuvent être utilisés pour des vacances en France concernant :**

- des séjours en famille : campings agréés, locations, centres familiaux de vacances (maisons familiales, villages de vacances...) agréés par les ministères compétents ; - des séjours en collectivité : colonies, camps, placements familiaux déclarés auprès de la Direction de la jeunesse et des sports.

Les locations saisonnières

Le bailleur, quel qu'il soit a l'obligation de fournir, avant signature du contrat, un descriptif précis (nombre de pièces, équipements, charges, localisation..).

n'hésitez pas à demander des informations complémentaires, photos..

Exigez un contrat et les conséquences financières qui s'imposent **aux parties**.

Vérifiez l'inventaire..... Et contactez-nous !





Comment préserver sa santé en vacances !

Pensez à vous protéger du soleil : lunettes de soleil portant le marque CE, vêtements, chapeau (surtout pour les enfants), crème solaire.

Produits de protection solaire :

Vérifier sur l'étiquette qu'ils

- protègent contre les UVA et UVB
- Possèdent un indice de protection adapté à votre peau.



Pensez aux vacances familiales en camping avec les centres sociaux.

Repères

Allocations Familiales

Pour 2 enfants : 127.68 €

Pour 3 enfants : 291.27 €

Ajouter, par enfant en plus
163.59 €

RSA : vous vivez seul 474.93 €
avec 1 enfant 712.40 €.

SMIC : 9.22 €/heure



Bonnes vacances

Le jardin de Jean

Rencontres entre parents, grands-parents et assistantes maternelles et enfants âgés de moins de 6 ans, organisées par la Coordination petite enfance de Kervénanec et la CSF.

En août, la CSF relève les prix de la scolarité.

La Confédération Syndicale des Familles

Maison des associations – 12 rue Colbert – Porte B – 56100 LORIENT
02.97.21.56.26 contact : udcsf56@la-csf.org www.la-csf.org